

DU SUR-MESURE COMME PASSION IMPÉRATIVE DANS LE TRAITEMENT DES LITIGES TECHNIQUES AU SIÈCLE DE LA GESTION DE MASSE



Patrick Moureu

Comment définir en 2016 un Cabinet d'avocats dédié aux risques et aux assurances de l'entreprise ?

Il n'y a pas de concept opératoire qui renvoie à une définition générale : certains souhaitent s'inscrire dans une omnidisciplinarité, d'autres dans une hyperspécialisation.

Le développement empirique de notre Cabinet nous conduit à considérer que la poly-spécialisation combinant connaissance approfondie de matières strictement sélectionnées et imprégnation des spécificités inhérentes aux produits et aux métiers de nos clients est celle qui répond le mieux aux besoins des entreprises et de leurs Assureurs.

Mais dans toutes les configurations, ce positionnement implique de pouvoir tout à la fois s'engager auprès des clients, tant en amont (détection dans un cadre extrajudiciaire des problématiques de risques requérant des qualités juridiques pointues) qu'en aval, dans un cadre judiciaire (contexte contentieux nécessitant un tempérament de gladiateur) qu'à tout moment en négociation / transaction (mode alternatif de règlement des litiges impliquant des qualités de diplomate).

C'est donc dans la capacité d'assumer indifféremment gestion contractuelle préventive et vertu du combat judiciaire que le service le plus utile peut être rendu aux entreprises.

Cela implique de disposer d'équipes capables d'assurer un lien fort et paisible entre entreprise et assureur, ce qui requiert une grande loyauté déontologique.

Quelles sont les spécificités du vôtre sur la place de Paris ?

Bien davantage que dans la compétence juridique intrinsèque, dont beaucoup de Cabinets leaders sur ce marché peuvent à bon droit se prévaloir, notre originalité réside sans doute dans le goût du travail en équipe avec les opérationnels des entreprises, et une formation technique poussée du point de vue de la connaissance des secteurs d'activité et des produits de nos clients, quel que soit le domaine industriel considéré (sidérurgie, chimie, construction, environnement, agroalimentaire ou médical / pharma).

Ceci tient sans doute au fait qu'historiquement, nous avons d'abord été avocats d'industriels avant de devenir également avocats d'assureurs. En outre, nous faisons bénéficier nos clients d'une présence majeure des associés du Cabinet sur le terrain, notamment dans le domaine de l'expertise judiciaire des litiges techniques, mais également dans les usines ou les laboratoires, là où beaucoup de nos concurrents abandonnent ce type de prestations à de jeunes collaborateurs. Ceci crée naturellement, par exemple, dans le domaine de l'expertise judiciaire, des rapports privilégiés avec les meilleurs Experts des grandes rubriques industrielles.

Pour le surplus, nous avons une forte culture de la précision du diagnostic et de la vision stratégique à long terme des dossiers, qualité qui nous semble plus opératoire que la connaissance « chimiquement pure » du droit.

L'exceptionnelle fidélité de notre clientèle a toujours été bâtie sur un très fort *intuitus personæ*

et une relation individualisée avec nos interlocuteurs, qui va bien au-delà de la relation globale de client à cabinet.

Enfin, et c'est là une fierté que partagent tous les Avocats de MOUREU ASSOCIÉS, l'opinion donnée à un client n'est jamais subordonnée à l'intérêt économique du Cabinet, ce qui nous distingue sans doute de ceux pour lesquels la revendication de l'indépendance est une simple posture.

Vous avez récemment communiqué sur l'ouverture de deux nouveaux cabinets secondaires à Lyon et à Aix-en-Provence. Cet axe de développement est-il exclusif d'une orientation à l'international ?

Nullement ! Au contraire, il s'agit de deux axes de développement parfaitement complémentaires. La récente implantation de MOUREU RHÔNE ALPES et MOUREU MÉDITERRANÉE, complétant celle de MOUREU ATLANTIQUE à Nantes a pour vocation de rapprocher l'expertise du Cabinet des besoins juridiques et judiciaires locaux exprimés par sa clientèle institutionnelle d'industriels et d'assureurs. Nous avons en effet constaté empiriquement que, que bien davantage que par le passé, les gisements de la gamme de dossiers dans lesquels nous opérons se situaient désormais de manière significative en région, où les grands acteurs du marché regrettaient de ne pas toujours disposer en termes de qualité et de réactivité d'une offre locale conforme à leurs besoins.

L'idée a donc été de transporter à proximité de ces gisements la même qualité de prestation que

celle assurée par la structure parisienne. Ce faisant, cette politique apparaît en complète synergie avec notre développement à l'international que nous assurons depuis 15 ans à travers la représentation exclusive pour la France du Réseau d'Avocats EUROPEAN LAW FIRM, dans la mesure où elle est de nature à donner une ouverture tant sur l'Europe du Sud que sur le monde ger-

manique et la Mitteleuropa tout en favorisant un pilotage de proximité des affaires transnationales. Il y a donc une vraie complémentarité entre ce développement régional et l'orientation à l'international au sein de ce réseau qui couvre l'intégralité des pays européens, est composé de cabinets de même taille et travaillant dans le même esprit, avec lesquels nous entretenons des

liens organiques, ce qui nous permet de piloter conceptuellement des litiges comportant des éléments d'extranéité ou matériellement situés à l'étranger à partir de la France avec l'aide de ces confrères étrangers et/ou en intervenant avec eux sur place. ■

"NOTRE ORIGINALITÉ RÉSIDE SANS DOUTE DANS LE GOÛT DU TRAVAIL EN ÉQUIPE AVEC LES OPÉRATIONNELS DES ENTREPRISES, ET UNE FORMATION TECHNIQUE POUSSÉE DU POINT DE VUE DE LA CONNAISSANCE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ET DES PRODUITS DE NOS CLIENTS, QUEL QUE SOIT LE DOMAINE INDUSTRIEL CONSIDÉRÉ (SIDÉRURGIE, CHIMIE, CONSTRUCTION, ENVIRONNEMENT, AGROALIMENTAIRE OU MÉDICAL/PHARMA)."



Moureu Associés

Avocats à la Cour

European Law Firm
★★★★★★★★★★
european-law-firm.com

UN CABINET PLURIDISCIPLINAIRE, À TAILLE HUMAINE, ANIMÉ PAR LE GOÛT DU SUR-MESURE
DANS LES DOMAINES DU CONTENTIEUX, DE L'ARBITRAGE ET DU CONSEIL, AU SERVICE
DES INSTITUTIONNELS DE L'INDUSTRIE, DU B.T.P. ET DE L'ASSURANCE

DOMAINES D'INTERVENTION :

- Responsabilité des produits
- Assurance et Risques industriels
- Construction et Arbitrage
- Environnement et Pollution
- Responsabilité médicale et Pharmaceutique
- Responsabilité agroalimentaire

UN SAVOIR-FAIRE

UN ESPRIT

UNE ÉTHIQUE

UNE MÉTHODE

UNE STRUCTURE

- Marchés Publics et Privés
- Pénal des Affaires
- Faute inexcusable

MOUREU ASSOCIÉS
17, rue Marguerite - 75017 Paris
Tél. : 01 53 77 27 40 - Fax : 01 53 75 28 28
Cabinet@moureu-avocats.fr

MOUREU ATLANTIQUE
27, rue de Strasbourg - 44000 Nantes
Tél. : 02 51 89 00 36 - Fax : 02 40 47 67 71
cliud@moureu-avocats.fr

MOUREU MEDITERRANEE
Quartier le Canet - Imm. 115 - Bâtiment 2
Parc Europarc Ste Victoire - 13590 Aix Meyreuil
Tél. : 04 42 53 53 50 - Fax : 01 53 75 28 28
Cabinet@moureu-avocats

MOUREU RHONE ALPES
Immeuble l'Orient
10, Place Charles Béraudier - 69003 Lyon
Tél. : 04 78 54 51 36 - Fax : 01 53 75 28 28
cabinet@moureu-avocats.fr